

Du cyanure menace Val-d'Or

Les digues de la mine Sigma trop fragiles

PAR DAVID PRINCE



Les digues du parc à résidus miniers de la mine Sigma-Lamaque menacent de laisser s'écouler des millions de litres d'eau contenant du cyanure dans le parc industriel ou dans le lac Blouin.

La situation est à ce point critique que le ministre de l'Environnement pourrait envoyer une mise en demeure dès aujourd'hui ou demain pour obliger l'entreprise à relever ses digues, remplies à pleine capacité depuis déjà plusieurs mois. Si elle ne s'exécute pas, ce sera l'injection, selon la directrice du Centre de contrôle environnemental au ministère de l'Environnement, Claire Bolduc. Le Ministère doit cependant prouver que la mine n'a pas fait les travaux pour corriger la situation. Selon Mme Bolduc, très peu de travaux ont été faits jusqu'à présent.

Rapport accablant

Dans un rapport d'inspection du ministère de l'Environnement daté du mois d'août, dont La Frontière a obtenu copie, on peut lire: «Les niveaux d'eau ne

respectent pas les cotes de sécurité pour préserver l'intégrité des digues, les structures de sécurité (déversoirs) nécessaires ne sont pas en place et l'espace d'entreposage n'y est plus que de deux à trois mois, alors que l'hiver nécessite un plus long délai d'entreposage.»

Ce serait une catastrophe écologique majeure si l'eau passait par-dessus la digue

Les digues du parc à résidus miniers ne sont plus assez hautes pour retenir les déchets miniers en cas d'une forte pluie. Selon le ministère de l'Environnement, l'eau serait entre 30 et 50 centimètres du bord de la digue. Si jamais l'eau devait passer par-dessus la digue, la brèche s'agrandirait rapidement, laissant couler le contenu toxique dans l'environnement. En quelques minutes, le bassin se viderait, comme c'était d'ailleurs arrivé en 1996.

«C'est très inquiétant. Nous prenons la situation au sérieux et on a fait tout ce qu'on pouvait pour ne pas qu'il y ait de déversement. On met beaucoup de pression sur l'entreprise pour qu'elle effectue les travaux», soutient Mme Bolduc.



La digue qui cause problème. Cette photo a été prise en juillet. On peut remarquer que l'eau est assez élevée. Selon nos informations, ça ne fait que quelques jours que la mine n'ajoute plus de matériel contaminé dans ce bassin.

Elle fait de l'argent

Au Conseil régional de l'environnement, on est aussi très inquiet. «On comprend mal qu'une telle négligence puisse se produire, alors que les prix des métaux sont élevés et que les compagnies font de l'argent», s'indigne sa directrice, Maribelle Provost.

Ce qui est encore plus inquiétant, c'est que la mine est située en pleine ville de Val-d'Or. Tout dépendant à quel endroit la brèche

pourrait se créer, le cyanure se répandrait dans le lac Blouin, boudé par 300 résidents, du côté du parc industriel ou de la fosse à ciel ouvert, où travaillent les mineurs, en passant par le chemin de fer. «Ce serait une catastrophe écologique majeure», indique Mme Bolduc.

La mine réagit

Rejointe par le journal, la chef du conseil juridique de Century Mining, Diane Prupas, a précisé que les travaux sont déjà en cours

pour régler tout ça. «C'est un travail qui est long. On est en discussions constantes avec le Ministère pour trouver des solutions. Personne n'aurait avantage à ce qu'il y arrive des problèmes environnementaux. Lorsque nous avons acheté la mine, il y avait déjà des problèmes, que l'on a réglés. On continue de travailler fort avec le Ministère pour ne pas qu'il y ait de problèmes. Le rapport date de trois mois. Depuis ce temps, des travaux ont été faits et ils se poursuivent», a-t-elle expliqué.

Des montagnes de roches fragiles

(D. Prince) Il n'y a pas que le parc à résidus miniers qui ait été négligé à la mine Sigma, mais aussi les montagnes à stérile et l'entreposage de matières dangereuses.

Dans un rapport d'inspection du ministère de l'Environnement daté du mois d'août, l'inspecteur se questionne quant à la gestion environnementale du site.

Par exemple, concernant les haïdes à stérile, ces immenses montagnes de roche que l'on peut voir en passant sur la 117, le ministre note le non respect des certificats lors de leur construction, ce qui les rend instables.

Alors qu'il existe des normes sévères pour ne pas que ces structures de pierre aient plus de 9 mètres, le ministère de l'Environnement a constaté des dépassements de hauteur (qui peuvent atteindre 2 mètres). Ce non respect peut constituer un danger d'éboulement puisque la pente n'a pas la même inclinaison. Selon nos informations, le ministère de l'Environnement aurait exigé de nouvelles études quant à la sécurité en cas de tremblement de terre et au niveau des vibrations lorsqu'on dynamite.

Du cyanure dans la fosse

Un fosse situé au nord du parc à

résidus miniers a aussi été utilisé pour la vidange du site vers les bassins de décaantation. «Lors de ces vidanges, il y avait des niveaux élevés de cyanure dans l'eau, soit souvent plus de 1 partie par million, et comme une partie de ce fossé est en sable, il pouvait y avoir eu contamination vers l'environnement», peut-on lire.

L'inspecteur a aussi noté que «les cuves de cyanuration ont débordé et la pulpe qui s'en est échappée a aussi débordé du bassin collecteur. Ainsi, il y a de la pulpe cyanurée directement au sol».

La gestion des matières dangereuses y est aussi déficiente.

Sous le convoyeur, on y retrouvait environ 60 à 70 barils, directement au sol et non identifiés. Selon l'inspecteur, à plusieurs endroits, on peut constater des vidanges d'huile et des travaux mécaniques qui ont été effectués directement au sol, laissant voir des déversements importants un peu partout. Il y a aussi eu des déversements de carburant, «ce qui contamine le sol en dessous et tout autour».

Comme seule explication, on peut lire que la mine Sigma avait une entente avec une entreprise pour la collecte des matières dangereuses, mais comme Century Mining ne l'a pas payée, elle a cessé ses collectes.

La santé publique en alerte

(DP) La Direction de la santé publique a été mise au courant de la situation et est en état d'alerte. «Nous suivons la situation de près. Tout dépendant de sa concentration, le cyanure est un poison assez violent. Lorsqu'il est chauffé, il dégage un gaz semblable à celui utilisé dans les chambres à gaz. Le cyanure peut aussi avoir des impacts cutanés, surtout chez les enfants», indique Daniel Gagné, de la santé environnementale.

Sigma n'a pas mis assez d'argent en garantie

(D. Prince) Depuis 1995, la Loi oblige les mines à mettre de l'argent de côté pour restaurer leurs parcs à résidus miniers. Il semble cependant que la mine Sigma ait pris beaucoup de retard dans ses paiements.

Dans un mémoire de l'organisme Mining Watch, remis la semaine dernière dans le cadre de la consultation minière et obtenu par La Frontière, on peut lire que: «Le Québec n'a retenu que 293 000 \$ de caution de remise en état de la mine Sigma-Lamaque, les 3 788 340 \$ qui restent étant inscrits dans la comptabilité de l'entreprise comme obligation liée à la mise hors de service de l'immobilisation». Information qui est incluse dans le rapport annuel de l'entreprise, selon le directeur de la mine, Pascal Hamelin. Bref, si la mine devait faire faillite, c'est le gouvernement qui ramasserait la facture. «Mais ce n'est pas du tout notre intention», assure le chef du conseil juridique de Century Mining, Diane Pruppas.

Ces chiffres n'ont cependant pu être

confirmés auprès du ministre des Ressources naturelles, qui gère le programme et qui n'a pas retenu nos appels. Par contre, trois sources différentes nous ont indiqué un important retard dans les paiements de la mine Sigma. Selon nos informations, la restauration du parc à résidus coûterait au moins 8 M \$.

Payer avant de polluer

Cette histoire arrive alors que le Conseil régional de l'environnement et la Conférence régionale des élus viennent de déposer des mémoires demandant au gouvernement que les mines paient 100 % du coût de restauration des parcs à résidus miniers plutôt que les 70 % de la loi actuelle.

«Nous demandons aussi que l'argent serve à restaurer l'ensemble du site minier et non pas seulement les parcs à résidus miniers. Puisque l'argent est versé graduellement, il arrive encore que de nouveaux sites miniers soient abandonnés à la suite d'une faillite et rétrocédés à l'État avec des



La gestion des matières dangereuses de la mine a aussi été critiquée par le ministre de l'Environnement photo minière de l'Environnement

garanties insuffisantes pour les restaurer. On demande que l'argent soit versé avant l'ouverture de

la mine», a fait savoir la directrice du Conseil de l'environnement, Maribelle Provost.

Défauts pouvant être reprochés à la minière

Loi sur la qualité de l'environnement

-Déversement de pulpe cyanurée directement au sol

-Véhicules lavés dans la cour directement au sol

-Bancs de sautage pas toujours arrosés

-Déficiences des bâches à stériles, alors que les paillers ont plus de 9 mètres

-Absence de déversoir d'urgence au parc à résidus miniers B-2

-Déversoir d'urgence bouché au parc B-1

-Érosion d'une digue dans le parc B-2

Loi sur la qualité de l'atmosphère

-Émission de poussière sur le chemin de hallage

-Émission de poussière visible à plus de 2 mètres à la chute à mureraie

Règlement sur les matières dangereuses

-Déversements de diesel et d'huile usée à plusieurs endroits

-Entreposage extérieur de contenants de matières dangereuses résiduelles

-Présence de récipients ouverts de matières dangereuses à l'extérieur

-Contenants de matières dangereuses non identifiés

-Aucun absorbant sur les sites d'entreposage

Une situation semblable pour Royal

(D. Prince) On peut lire sur le site Internet de Century Mining que la présidente de l'entreprise, Margaret Kent, a aussi été la présidente de la minière Royal Oak Mine.

Or, une rapide recherche sur Internet a permis d'apprendre que cette entreprise a laissé derrière elle

plusieurs faillites et des coûts élevés de restauration au gouvernement. En 1997, la mine Colomac, dans les Territoires du Nord-Ouest, a été fermée et abandonnée. Elle s'est retrouvée sous l'administration du gouvernement fédéral. La minière n'avait versé que 1,5 M \$ en garantie, alors que la restauration du site coûtera plus de 70 M \$.

On apprend dans un rapport de la Vérificatrice générale du Canada que le gouvernement a dépensé 11,3 M \$ entre 1999 et 2002 en entretien du site.

«La zone de déchets miniers se remplit d'eau, laquelle est contaminée avec de l'ammoniac, du cyanure et des métaux. Il y a possibilité de rupture du barrage», peut-on lire dans le rapport.

La mine Giant

Royal Oak Mine a fait le même coup à sa mine Giant, elle aussi située dans les Territoires du Nord-Ouest. Cette fois, la minière n'avait laissé que 400 000 \$ en garantie, alors que la restauration du site coûtera entre 52,8 et 399,9 M \$, en fonction de la méthode utilisée, toujours selon un rapport de la Vérificatrice générale du Canada.



On aperçoit en haut à droite le parc à résidus miniers de la mine Sigma-Lamaque. Le bassin qui cause problème est celui de gauche. Il est rempli à pleine capacité et pourrait se déverser en quelques minutes en cas de grosse pluie. On voit la proximité du parc industriel au nord-ouest.

Image Google Earth